

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 septembre 2025**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Dominique Charrière (Saint-Luc)
Luce Bisson (Sainte-Sabine)
Michel Bernard (Saint-Cyprien)
Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)
Céline Veilleux (Saint-Benjamin)
Jacques Audet (suppléant de Saint-Camille)

Et/ou sont absents à cette séance:

Rachel Goupil (Saint-Camille)
René Allen (Sainte-Aurélie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ainsi que madame Marijo Tanguay, adjointe administrative sont également présentes.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2025-09-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025**
 - 03.01 - Suivi au procès-verbal**
- 04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**
 - 04.01 - Administration**
 - 04.01.01 - Liste des comptes à payer**
 - 04.01.02 - État des encaissements et déboursés**
 - 04.01.03 - Demande d'aide financière au Programme d'aide au transport collectif régional (PATCR) - Volet 1 - Municipalité amie des aînés (MADA)**
 - 04.01.04 - Adhésion à Culture Chaudière-Appalaches**
 - 04.02 - Ressources humaines**
 - 04.02.01 - Offre de service de JP CADRIN et associés - évaluation**
 - 04.02.02 - Création du poste de Chargé de projets**
 - 04.02.03 - Embauche de Mme Louise Gagnon à titre de salariée auxiliaire - Service d'évaluation**
 - 04.02.04 - Lettre de démission - préventionniste en incendie - Sylvain Poulin**
 - 04.03 - Législation**
 - 04.03.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement 154-25 portant sur la rémunération des membres du Conseil de la MRC des Etchemins**
 - 04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 04.04.01 - Informations de la directrice générale**
- 05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 05.01 - Bonification de la résolution 2025-08-05 - Demande au Programme d'appui aux collectivités (PAC)**
 - 05.02 - COMITÉ INVESTISSEMENT DES ETCHEMINS (CIE) - 26 AOÛT 2025**
 - 05.03 - Renouvellement de mandat - siège #3 - comité Investissement des Etchemins (CIE)**
- 06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
 - 06.01 - Intervention du préfet**
 - 06.02 - Intervention des membres des comités**
- 07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
- 08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**
 - 08.01 - Émission d'un certificat de conformité : Règlement no. 131-2025 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague - modifiant certaines dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de**

construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction no. 52-2015 de la Municipalité de St-Louis-de-Gonzague

08.02 - Émission d'un certificat de conformité : Règlement d'usages conditionnels no. 240-25 de la Municipalité de Ste-Justine - a pour but de réglementer et de permettre, à certaines conditions, l'implantation de bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Ste-Justine

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

12 - DEMANDE DON / COMMANDITE

13 - DEMANDE D'APPUI

13.01 - Appui à la FQM - Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

14 - CORRESPONDANCE

15 - DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-09-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

ATTENDU QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03.01 Suivi au procès-verbal

-

Point d'information.

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

04.01 Administration

-

2025-09-03

04.01.01 Liste des comptes à payer

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL
BERNARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil
et totalisant 488 306.43\$ incluant la rémunération du personnel,
soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de
cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances
de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 État des encaissements et déboursés

-

État transmis avec l'avis de convocation.

2025-09-04

**04.01.03 Demande d'aide financière au Programme d'aide
au transport collectif régional (PATCR) - Volet 1 -
Municipalité amie des aînés (MADA)**

-

ATTENDU QUE le vieillissement de la population, combiné à
l'étendue du territoire rural de la MRC des Etchemins, engendre
d'importants défis en matière de mobilité et d'accessibilité aux
services;

ATTENDU QUE pour de nombreux aînés, la perte de la capacité
à conduire entraîne un risque accru d'isolement social, tout en
limitant l'accès aux services essentiels, aux soins de santé et aux
activités communautaires;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins souhaite mieux
comprendre les besoins locaux en matière de transport collectif
afin d'évaluer la faisabilité de solutions adaptées aux réalités du
territoire;

ATTENDU QUE le Programme d'aide au transport collectif
régional (PATCR) – Volet 1 – Municipalité amie des aînés
(MADA) offre un soutien financier pour la réalisation d'études de
besoins et de faisabilité en matière de transport collectif;

ATTENDU QUE la firme Vecteur5 a déposé, en date du 18 août
2025, une offre de service d'un montant de 38 750 \$ (avant
taxes) pour la réalisation de ladite étude;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins s'engage à assumer une
contribution minimale de 10 % du coût total de l'étude, soit un
montant de 3 875 \$, conformément aux exigences du
programme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

1. D'autoriser la directrice générale, Mme Judith Leblond, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif régional (PATCR) – Volet 1 – Municipalité amie des aînés (MADA).
2. D'autoriser la directrice générale, Mme Judith Leblond, à signer l'offre de service de la firme Vecteur5 pour la réalisation de l'étude, au montant de 38 750 \$ (taxes en sus).
3. De confirmer l'engagement de la MRC à respecter les exigences du programme, incluant la réalisation de l'étude selon les modalités prévues.
4. D'approuver une contribution financière de la MRC des Etchemins au montant de 3 875 \$, représentant 10 % du coût total de l'étude, conformément aux exigences du programme, et à être financée à même le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-09-05

04.01.04 Adhésion à Culture Chaudière-Appalaches

-

ATTENDU QU'à la suite des démarches réalisées depuis 2024 visant à doter la Chaudière-Appalaches de son propre conseil régional de la culture, Culture Chaudière-Appalaches est maintenant un organisme sans but lucratif légalement constitué depuis le 11 juin 2025;

ATTENDU QUE Culture Chaudière-Appalaches a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement culturel régional dans toute sa diversité, notamment en regroupant et en accompagnant les personnes et les organisations actives sur le territoire dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine;

ATTENDU QUE Culture Chaudière-Appalaches déploie sa première campagne d'adhésion, la création d'instances de concertation et sa structuration organisationnelle;

ATTENDU QUE les conseils régionaux de la culture ont le rôle de soutenir le milieu culturel dans chaque région du Québec;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins, tout comme les 9 autres territoires de la Chaudière-Appalaches, est toujours membre du conseil de la culture reconnu pour les régions de Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, soit Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE Culture Chaudière-Appalaches, dans l'attente de devenir un Conseil de la culture reconnu, désire se donner les moyens financiers de soutenir et d'accompagner les artistes et les organismes de notre région, de cibler nos véritables besoins et de trouver ensemble des solutions adaptées à nos réalités régionales pour développer nos milieux artistiques, culturels et patrimoniaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, MAIRE
SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adhère à Culture
Chaudière-Appalaches en tant que membre Communauté au tarif
fixe de 500\$ par année pour une MRC.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins réitère son appui à
l'organisme Culture Chaudière-Appalaches dans sa démarche de
reconnaissance à titre de conseil régional de la culture de la
Chaudière-Appalaches, et ce, pour promouvoir le développement
culturel de notre région et valoriser notre identité culturelle dans
toute sa diversité.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins désigne Marie-Claude
Paradis, agente de développement rural et culturel, comme
représentante de la MRC auprès de Culture Chaudière-
Appalaches.

QUE cette résolution soit transmise avec l'adhésion à Culture
Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 Ressources humaines

-

2025-09-06

**04.02.01 Offre de service de JP CADRIN et associés -
évaluation**

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins doit procéder à des
inspections foncières dans le cadre des obligations légales de la
MRC en matière d'évaluation foncière municipale;

ATTENDU QU'une des techniciennes en évaluation de la MRC
est présentement en congé de maternité et que des ressources
externes sont nécessaires pour combler les besoins temporaires
en services techniques d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE la firme JP Cadrin et associés a soumis une offre
de service pour réaliser les inspections nécessaires ;

ATTENDU QUE cette offre de service propose un tarif de quatre-
vingt-cinq dollars (85,00 \$) par dossier, taxes en sus, incluant
tous les frais liés à l'exécution du mandat (salaires, avantages
sociaux, déplacements, hébergement, repas et frais
administratifs) pour la réalisation de 250 dossiers;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE
BISSON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de
service de JP Cadrin et associés pour la réalisation des
inspections foncières au printemps 2026.

QUE le mandat couvre l'inspection d'environ 250 propriétés,

selon les modalités décrites dans l'offre datée du 28 août 2025.

QUE le coût par dossier soit établi à 85,00 \$ (taxes en sus),
incluant tous les frais nécessaires à la réalisation du mandat.

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les
documents requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-09-07

04.02.02 Création du poste de Chargé de projets

-

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins souhaite poursuivre ses efforts en matière de développement local et régional, et mettre en œuvre des projets structurants visant la vitalisation et la diversification de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC désire créer un nouveau poste intitulé « Chargé de projets », afin de soutenir la réalisation de divers projets liés au développement local, territorial, économique et social;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE CÉLINE
VEILLEUX,
ET RÉSOLU :

1. DE CRÉER le poste ayant pour titre « Chargé de projets », pour une durée déterminée de 3 ans.
2. D'ÉTABLIR les conditions de travail conformément à la convention collective en vigueur.
3. D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, madame Judith Leblond à procéder à l'ouverture du poste et à l'affichage prévu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-09-08

**04.02.03 Embauche de Mme Louise Gagnon à titre de
salariée auxiliaire - Service d'évaluation**

-

ATTENDU QUE le service d'évaluation doit composer avec une augmentation temporaire de la charge de travail en raison d'un congé de maternité ;

ATTENDU QUE l'équipe en place requiert une aide temporaire afin d'assurer le maintien des activités et le respect des échéanciers ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN
CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE Mme Louise Gagnon soit embauchée à titre de salariée auxiliaire, à raison de 2 jours par semaine à compter du 15 septembre, et ce, jusqu'au 19 décembre 2025 au plus tard, afin de soutenir le service d'évaluation pendant cette période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.02.04 Lettre de démission - préventionniste en incendie -
- Sylvain Poulin**

Dépôt de la lettre

04.03 Législation

-

2025-09-09

**04.03.01 Avis de motion et dépôt du projet de règlement :
- Règlement 154-25 portant sur la rémunération des
membres du Conseil de la MRC des Etchemins**

Je, ALAIN MAHEUX,

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement de modification au règlement no. 139-22 (règlement concernant la rémunération des membres du Conseil de la MRC des Etchemins) ayant pour objet de fixer la rémunération des membres du Conseil de la MRC des Etchemins.

- dépose le projet de règlement numéro 154-25 intitulé Rémunération des membres du conseil de la MRC des Etchemins.

Alain Maheux
Maire de la municipalité de Saint-Prosper

04.04 DIRECTION GÉNÉRALE

-

04.04.01 Informations de la directrice générale

-

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2025-09-10

**05.01 Bonification de la résolution 2025-08-05 - Demande
- au Programme d'appui aux collectivités (PAC)**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a adopté la résolution 2025-08-05 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU QUE cette résolution visait à assurer la poursuite des actions en immigration sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de bonifier ladite résolution afin d'y inclure certaines précisions administratives et financières exigées dans le cadre du dépôt de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL
THIBAUT,
ET RÉSOLU

- QUE la résolution 2025-08-05 soit bonifiée à l'aide de la présente, afin de préciser que la demande d'aide financière est déposée dans le cadre du Volet 1 – Organismes municipaux du Programme d'appui aux collectivités (PAC).
- QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise également Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la convention d'aide financière à intervenir avec le MIFI ainsi que tout autre document requis dans le cadre de cette démarche.
- QUE la contribution financière de la MRC des Etchemins soit confirmée à 25 % du coût total du projet, soit un montant de 24 152,59 \$.
- QUE le Conseil prenne acte que :
 - o le lancement officiel du programme a eu lieu le 23 juin 2025;
 - o la date limite de dépôt des demandes était le 15 août 2025;
 - o le début des ententes prévues dans le cadre du programme est fixé au 1er novembre 2025.
- QUE la présente résolution soit transmise au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, accompagnée de tout document requis pour compléter le dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**05.02 COMITÉ INVESTISSEMENT DES ETCHEMINS (CIE) -
- 26 AOÛT 2025**

Le Comité d'investissement des Etchemins a accordé le prêt suivant :

120 000\$ du FLI/FLS dans le projet d'acquisition de l'entreprise Pose Etchemin inc.

2025-09-11

**05.03 Renouvellement de mandat - siège #3 - comité
- Investissement des Etchemins (CIE)**

ATTENDU QUE le mandat actuel pour le siège #3 au comité CIE se termine à l'automne 2025;

ATTENDU QUE monsieur Jeannot Provençal a manifesté son intérêt à poursuivre son engagement au sein du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la personne suivante renouvelle son mandat 2025-2027 au comité CIE :

Siège #3 – Jeannot Provençal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 Intervention du préfet

-

Monsieur Camil Turmel a participé à diverses rencontres:

- Comité Investissement des Etchemins
- Comité de travail de la CADMS
- Lancement des circuits « Balade au cœur de nos villages »
- Comité de gestion CADMS

06.02 Intervention des membres des comités

-

Madame Lucie Gagnon: CA de l'Essentiel

Monsieur Daniel Thibault: Comité de sécurité publique

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Aucun projet

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2025-09-12

08.01 Émission d'un certificat de conformité : Règlement no. 131-2025 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague - modifiant certaines dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction no. 52-2015 de la Municipalité de St-Louis-de-Gonzague

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté, le 12 août 2025, le règlement no. 131-2025;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction no. 52-2015;

ATTENDU QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la MRC des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins reconnait la conformité du règlement no. 131-2025, tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-09-13 08.02 Émission d'un certificat de conformité : Règlement d'usages conditionnels no. 240-25 de la Municipalité de Ste-Justine - a pour but de régler et de permettre, à certaines conditions, l'implantation de bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Ste-Justine

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Ste-Justine a adopté, le 4 septembre 2025, le règlement no. 240-25;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de régler et de permettre, à certaines conditions, l'implantation de bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type 'conteneur' sur le territoire de la Municipalité de Ste-Justine;

ATTENDU QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la MRC des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL BERNARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins reconnait la conformité du règlement no. 240-25, tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Ste-Justine, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la directrice générale et greffière-trésorière, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun point

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

Aucun point

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

Aucun dossier

12 - DEMANDE DON / COMMANDITE

Aucune demande

13 - DEMANDE D'APPUI

2025-09-14

13.01 Appui à la FQM - Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

ATTENDU QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;

ATTENDU QUE les objectifs et orientations qui structurent le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

ATTENDU QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

ATTENDU QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

ATTENDU QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

ATTENDU l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

ATTENDU QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

ATTENDU QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, MAIRE
SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la FQM et
recommande également au ministre du Logement, des
Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson
ce qui suit:

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en
région que les grands projets de développement immobilier en
adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur
l'importance des besoins et l'impact des projets pour les
collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet.

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des
gouvernements locaux.

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour
les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux
besoins en logement des régions du Québec.

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion
des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés
bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création
de logements.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et
organisations suivantes?:

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
mark.carney@parl.gc.ca
- M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de
l'Infrastructure fédéral
minister-ministre@infrc.gc.ca
- M. François Legault, premier ministre du Québec
premierministre@quebec.ca
- Mme Sonia Bélanger, ministre délégué à l'habitation
ministre@habitation.gouv.qc.ca
- Mme Dominique Vien, députée fédérale
dominique.vien@parl.gc.ca
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
info@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)
info@fcm.ca
- Mme Stéphanie Lachance, députée provinciale
Stephanie.Lachance.BELL@assnat.qc.ca
- M. Samuel Poulin, député provincial
Samuel.Poulin.BESU@assnat.qc.ca

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

15 - DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-09-15

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h28.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CAMIL TURMEL
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE